



FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'IMAGE

XI ÉDITION

DU 22 AU 29 AVRIL 2022

MODALITÉ PRÉSENTIELLE / VIRTUELLE

PAYS INVITÉ D'HONNEUR :

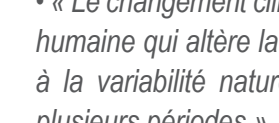
L'ALLEMAGNE

THÈME :

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

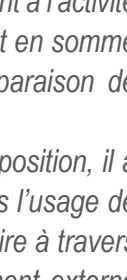
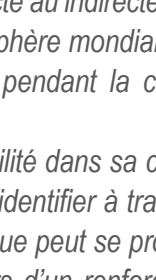
CONCOURS INTERNATIONAL DE L'IMAGE

PHOTOGRAPHIE · TECHNIQUES ALTERNATIVES
AFFICHE · DOCUMENTAIRE VIDÉO



/finimx

uaeh.edu.mx/fini



L'UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DEL ESTADO DE HIDALGO, À TRAVERS DU SÉCRETARIAT GÉNÉRAL ET LA COORDINATION DE LA DIVISION D'EXTENSION DE LA CULTURE, POUR L'ONZIÈME ÉDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'IMAGE (FINI), QUI AURA LIEU DU 22 AU 28 AVRIL 2022, ÉMIS LA SUIVANTE :

CONVOCAZIONE CONCOURS INTERNATIONAL DE L'IMAGE CONDITIONS

I OBJECTIF DU CONCOURS

Reconnaître, promouvoir, stimuler et diffuser le travail et les œuvres que, dans les différents genres, expressions et applications de l'image, réalisent les apprenants et les professionnels nationaux et internationaux.

Le Concours est partie du Festival International de l'Image (FINI), organisé par la Direction de la Culture de l'Universidad Autónoma del Estado de Hidalgo, qui est au lien au but de l'Université et à son engagement à la diffusion de la culture et aux arts, dans l'objectif de collaborer à la formation intégrale des étudiants et au développement culturel dans la société.

Le festival international de l'Image FINI 2022 aura comme objectif thématique Le CHANGEMENT CLIMATIQUE, pour cette raison, les œuvres inscrites doivent montrer une ou plusieurs des idées suivantes :

* « Le changement climatique est attribué directe ou indirectement à l'activité humaine qui altère la composition de l'atmosphère mondiale et en somme à la variabilité naturelle du climat observé pendant la comparaison de plusieurs périodes ». (CMNUCC)

* « Il est un changement du climat, sa variabilité dans sa composition, il a persisté pendant longtemps et que l'on peut identifier à travers l'usage de preuves statistiques. Le changement climatique peut se produire à travers des processus internes naturels ou à travers d'un renforcement externe comme les éruptions volcaniques ou des actions anthropiques persistantes ». (IPCC, 2007b)

II TERMES ET CONDITIONS

1. Cette convocation s'adresse aux étudiants et professionnels de la photographie, le design, les arts visuels et la vidéo documentaire.

2. Pour effectuer son inscription dans la catégorie étudiant, il faut être inscrit dans une licence appartenant par une Institution d'éducation mexicaine au étrangère reconnue par des autorités éducatives, institutions ou des organisations académiques artistiques et professionnelles validées, le statut doit être d'étudiant et non celui de diplômé.

3. Pour effectuer son inscription en tant que professionnel, vous devez être un expert de l'image dans des plusieurs genres compris dans cette convocation, validé à travers d'un curriculum, d'expérience et/ou une trajectoire professionnelle.

4. Les étudiant ou professionnels inscrits au concours sont les auteurs titulaires de droits du patrimoine, intellectuel et artistique de l'œuvre présentée, avec l'autorisation légale par écrit de la personne physique ou morale qui aurait demandé de services pour la création de l'œuvre.

5. La thématique du Concours pour cette édition est le Changement Climatique ; pour cette raison, les œuvres présentées doivent en parler et en faisant référence aux objectifs du Concours de cette convocation.

6. Le Concours sera divisé en deux grandes catégories et, sur chacune dans les genres suivants :

- Photographie (analogique ou digitale)
- Techniques alternatives (graphique digitale, photomontage ou collage)
- Vidéo documentaire (long ou court métrage)
- Affiche (technique libre)

7. Toutes les nationalités sont acceptées pour le concours.

8. L'âge minimale pour s'inscrire au Concours doit être au 18 ans au moment de la fermeture d'inscriptions cette convocation.

9. L'inscription par participant est ouverte seulement à deux catégories, néanmoins, il est possible choisir plus d'un genre.

10. Les œuvres de participants devraient être élaborées quatre ans en arrière de cette convocation.

11. Le personnel administratif, académique et de confiance appartenant à la Direction de la Culture et au lien du Festival International de l'Image, ne pourra pas participer au concours, dans le but d'en sauvegarder la légalité.

12. Au non respect des termes et conditions de cette convocation, émanera une disqualification du concours.

III REGISTRE, SELECTION ET DÉCISION

1. Les processus se déroulera en deux étapes :

• La première étape se compose de l'inscription de participants et la validation de conditions d'inscriptions, par le Comité évaluateur du Concours du Festival International de l'Image FINI, aussi il sera en charge de sélectionner les œuvres finales.

• La deuxième se compose de la sélection finale du Comité et l'événement où les résultats du Concours seront communiqués par catégorie et genre, ainsi comme la remise de prix et l'exposition finale des œuvres de finalistes.

2. Ceux qui s'intéressent et qui répondent aux conditions de ce Concours, doivent remplir le format d'inscription disponible à l'adresse internet suivante : www.uaeh.edu.mx/fini Dans le format, il faudra inscrire tous les données demandées, puis télécharger les images digitales (Photographies, Techniques alternatives et Affiche). Les participants au genre Vidéo Documentaire doivent partager son œuvre à travers d'un lien, avec le code accès correspondant, pour pouvoir la visualiser. Une fois le système valide les données de l'œuvre et les enregistre correctement, il émettra un accusé de réception et affichera le numéro de participant lequel il faudra le sauvegarder. L'information du participant est automatiquement crypté, personne aura accès à cette information que le comité du FINI jusqu'à la sélection des œuvres finales.

3. Pour les genres PHOTOGRAPHIE et TECHNIQUES ALTERNATIVES, chaque participant doit enregistrer une série de 3 à 5 images qui montrent une unité thématique, lesquelles devront suivre les caractéristiques suivantes : 72 DPI de résolution, format JPG ou PGN, en RGB au niveau de gris, à 8 bits, poids maximale de 2 MB chacune. Les participants devront joindre un texte conceptuel qui accompagne l'œuvre envoyée, avec une extension maximale de 1000 caractères (le système ne permettra pas plus de cela). Dans le cas de TECHNIQUES ALTERNATIVES, les œuvres devront se présenter sous la forme bidimensionnelle (il ne s'accepteront pas œuvres tridimensionnelles). Les œuvres sélectionnées s'imprimeront pour être affichées dans une taille de 90 x 60 cm. Les fichiers enregistrés doivent s'adapter à la taille mentionnée, et ils devront afficher la résolution nécessaire pour son impression dans le format aussi mentionné.

4. Pour le genre AFFICHE, chaque participant pourra enregistrer en ligne d'un à trois affiches. Les fichiers doivent contenir les caractéristiques suivantes : 72 DPI de résolution, format JPG ou PGN, en RGB, poids maximale de 2 MB. Les affiches sélectionnées comme finalistes s'imprimeront pour son affiche dans une taille de 120 x 170 cm. Les fichiers enregistrés doivent s'adapter à la taille mentionnée et au format verticale. Ils devront afficher la résolution nécessaire pour son impression dans le format aussi mentionné.

5. Pour le genre VIDÉO DOCUMENTAIRE, le participant (directeur et responsable du projet), doit enregistrer ses données dans le format virtuel, il faut inclure le synopsis du projet et le lien et le code d'accès. Le documentaire doit être enregistré dans le format sous-titré à l'espagnol ou anglais (espagnol-anglais / anglais-espagnol / autres langues - espagnol).

6. La période d'inscription en ligne va du 26 novembre 2021 au 28 janvier 2022. L'envoi d'œuvres de manière électronique implique l'acceptation de termes et conditions de cette Convocation.

7. Le jury sera composé par des spécialistes aux arts visuels et design ; qui en autonomie pleine évalueront les œuvres de participants enregistrés au concours.

8. Lors de la première étape, le Jury devra évaluer les œuvres de tous les participants enregistrés, tenant compte de la pertinence et la qualité de la technique, esthétique et le concept, ils sélectionneront aux finalistes de chaque catégorie et les genres compris dans cette convocation. La date finale au processus de sélection est le 25 février 2022, et les résultats seront publiés dans les jours suivants au site internet du FINI et ses réseaux sociaux. Les participants finalistes seront notifiés par courriel.

9. La période de réception d'œuvres finales va du 07 au 11 mars 2022. Le participant sélectionné qui n'envoie pas son œuvre dans les délais sera automatiquement éliminé du concours.

10. Les finalistes du genre PHOTOGRAPHIE et TECHNIQUES ALTERNATIVES seront responsables d'envoyer les fichiers numériques de ses images dans une haute résolution ; dans un format TIFF, RGB ou niveaux de gris, à 300 DPI de résolution, poids d'entre 40 et 60 MB, taille de 90 x 60 cm. Ainsi que d'envoyer un texte conceptuel de l'œuvre et une synthèse du curriculum (une demi-page chaque partie). Les documents ci-mentionnés doivent être envoyés par Wetranfer à l'adresse électronique suivante: concursofini@uaeh.edu.mx

11. Les participants sélectionnés comme finalistes d'AFFICHE doivent envoyer les fichiers numériques de ses affiches par Wetranfer au courriel concursofini@uaeh.edu.mx, avec les suivantes caractéristiques : 150 DPI de résolution, format TIFF, en RGB y mesurant 120 X 170 cm, format verticale. De la même manière, il faut ajouter une synthèse du curriculum (une demi-page) et, si le participant le considère nécessaire, il pourra joindre un texte conceptuel bref de son œuvre.

12. Le Festival International de l'Image est en charge de l'impression, montage et la muséographie des œuvres. Il faut remarquer que si le participant ne suit pas les indications mentionnés ou n'envoie pas les éléments supplémentaires aux œuvres et l'œuvre, le participant sera éliminé.

13. Les finalistes au genre VIDÉO DOCUMENTAIRE, devront envoyer trois copies finales de son court ou long métrage en format DVD, système NTSC, sous-titré en espagnol ou anglais, selon la langue d'origine, à l'adresse suivante :

Deuxième étape Festival International de la Imagen
Torre Administrativa, 600 Abasolo, Col. Centro, C.P. 42000;
Pachuca de Soto, Hidalgo, México.
Tél : + 52 (771) 717-2000 ext. 1020, 1021, 2674

Horaires : De 09h00 à 16h00 horas, jours ouvrables.

14. Le DVD doit avoir une étiquette avec les données suivantes : titre de la vidéo, durée, code de participant et données de contact (données obligatoires) ; il faut inclure un texte de présentation du documentaire, la fiche technique correspondante, une synthèse du curriculum du ou des réalisateurs ; ainsi que de 3 à 5 images avec les caractéristiques suivantes : 300 DPI de résolution, taille lettre, format TIFF, en RGB ou niveaux de gris, à 8 bits. Le participant sera éliminé s'il ne suit pas les indications celles-ci demandées.

15. Le Jury est le seul organisme compétente qui délibérera samedi 23 avril 2022 les places obtenus par les finalistes de chaque genre dans les deux catégories décrites, il émettra résultats et dresser le procès-verbal correspondant et signé par chaque membre du jury où ils indiquent les lauréats du concours.

16. La cérémonie de remise de prix aura lieu samedi 23 avril 2022, à 17h30, au salón de actos Ing. Baltasar Muñoz Lumbier del Centro Cultural Universitario La Garza, situé en 600 Abasolo, Col. Centro, Pachuca, Hidalgo.

17. Le Jury se réserve le droit de n'accepter aucune œuvre au concours dans un ou aux plusieurs genres ou catégories des trois places de finalistes, par rapport à son évaluation artistique, technique et conceptuel des œuvres participantes.

18. Toute question ou circonstance non expressément prévue dans les présentes Conditions Générales sera résolue par le Jury et sa décision sera définitive.

19. La participation au Concours International de l'Image, FINI 2022, implique l'acceptation, sans réserves, que l'œuvre soit oubliée sur tout support imprimé ou numérique à des fins de promotion ou de diffusion du FINI ou de l'UAEH, le crédit à l'auteur en tout cas sera reconnu. *

* La participation au concours implique l'acceptation par le participant, étudiant ou professionnel, des termes et conditions de cette convocation, d'accorder en faveur de l'Universidad Autónoma del Estado de Hidalgo une licence pour reproduire, imprimer, monter, présenter et diffuser l'œuvre dans le Festival, ainsi que l'autorisation à l'Université de poursuivre la diffusion de l'œuvre dans des expositions, vidéos, recueils, catalogues ou autres faisant référence à l'événement ou à l'œuvre et aux résultats de l'édition du FINI après le concours devant la communauté universitaire, les institutions publiques et privées, la société et le public en général de l'État, national et international ; le crédit à l'auteur en tout cas sera reconnu.

20. Les vidéos sélectionnées par le jury, feront partie de l'archive de l'UAEH, ayant le droit de les reproduire, imprimer, exposer et diffuser, sans but lucratif et toujours en respectant les droits d'auteur.

IV LES PRIX ET L'EXPOSITION

1. Les prix pour les genres suivants du concours, PHOTOGRAPHIE, et VIDÉO DOCUMENTAIRE, dans ses deux catégories seront décrits ci-dessous :

a) La catégorie de Professionnels, pour chacun de genres mentionnés, la première place recevra un prix de 60,000.00 \$ M/N (SOIXANTE MILLE PESOS 00/100 M.N.)

b) La deuxième place pour la catégorie de Professionnels recevra un prix de 40,000.00 \$ M/N (QUARANTE MILLE PESOS 00/100 M.N.)

c) La troisième place pour la catégorie Professionnels recevra un prix de 20,000.00 \$ M/N (VINGT MILLE PESOS 00/100 M.N.)

d) Pour la catégorie d'Étudiants, pour chacun de genres du Concours, la première place recevra un prix de 30,000.00 \$ M/N (TRENTE MILLE PESOS 00/100 M.N.)

e) La deuxième place pour la catégorie Étudiants recevra un prix de 20,000.00 \$ M/N (VINGT MILLE PESOS 00/100 M.N.)

f) La troisième place pour la catégorie Étudiants recevra un prix de 10,000.00 \$ M/N (DIX MILLE PESOS 00/100 M.N.)

2. Les prix pour les genres suivants du concours : TECHNIQUES ALTERNATIVES et AFFICHE, dans ce deux catégories seront décrit ci-dessous :

g) Pour la catégorie Professionnels, la première place recevra un prix de 40,000.00 \$ M/N (QUARANTE MILLE PESOS 00/100 M.N.)

h) La deuxième place pour la catégorie Professionnels recevra un prix de 25,000.00 \$ M/N (VINGT-CINQ MILLE PESOS 00/100 M.N.)

i) La troisième place pour la catégorie Professionnels recevra un pris de 10,000.00 \$ M/N (DIX MILLE PESOS 00/100 M.N.)

j) Pour la catégorie Étudiants, la première place recevra un prix de 20,000.00 \$ M/N (VINGT MILLE PESOS 00/100 M.N.)

k) La deuxième place pour la catégorie Étudiants recevra un prix de 13,000.00 \$ M/N (TREIZE MILLE PESOS 00/100 M.N.)

l) La troisième place dans la catégorie Étudiants recevra un prix de 5,000.00 \$ M/N (CINQ MILLE PESOS 00/100 M.N.)

Le paiement du prix correspondant s'effectuera par virement électronique, pour lequel il est indispensable, et sous la la responsabilité du gagnant, d'avoir un compte bancaire à son nom, permettant de recevoir des virements internationaux depuis les États Unis du Mexique.

Au cas où le gagnant n'aurait pas les conditions mentionnées, l'Universidad Autónoma del Estado de Hidalgo pourra annuler la remise de prix sans aucune responsabilité légale. *

Les participants, avant de s'inscrire au concours, doivent s'assurer que dans son pays, entité financière dont ils sont utilisateurs ou personne physique, ne soit pas inscrit à la liste de Sanctions de l'OFAC (Office of Foreign Assets Control) en vertu d'un Ordre Exécutive du Département du Trésor des États Unis (U.S Department of the Treasury) ainsi que de la GAFI (Groupe d'Action Financière internationale), et pouvoir recevoir le virement électronique dû au prix, au cas où il serait lauréat.

* L'étudiant ou professionnel que en resulte lauréat, il est responsable du paiement des impôt et contributions applicables à son pays d'origine.

* Il est entendu que le gagnant accepte, dès son inscription, que l'Universidad Autónoma del Estado Hidalgo ne puisse remettre un ou plusieurs prix, sans aucune responsabilité légale, en raison de circonstances imprévisibles, de force majeure, d'ordre financier mondial ou national, dévaluation ou perte de valeur de la monnaie, indisponibilité des ressources, catastrophes et phénomènes naturels, révolutions, révoltes, émeutes, actes de sabotage, vol, pertes, limitations financières, actes de suspension de paiements ou de remise de fonds qui affectent le patrimoine ou les fonds que l'Université possède ou obtient pour les prix, ainsi que l'incapacité non imputable à l'Université de remettre un ou plusieurs prix.

* Dans le cas où le gagnant aurait commis une erreur, une tromperie, une fraude, un vol d'identité, un détournement ou une utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle, de la propriété industrielle, du droit d'auteur, des droits numériques, des matériaux, des propriétés, des biens appartenant à un tiers, malveillants, malhonnêtes ou non-conduite intégrale afin d'obtenir ou de percevoir le montant du prix, l'Universidad Autónoma del Estado de Hidalgo sera déchargée de toute responsabilité légale pour ces actes ou événements et pourra réclamer des dommages et intérêts au gagnant qui aurait exécuté les faits ou actes décrits dans ce point.

* Toute controverse découlant de l'exécution des obligations contractées dans le cadre du concours International d'Images organisé par l'Universidad Autónoma del Estado de Hidalgo sera soumise aux lois et procédures mexicaines, qui seront à leur tour réglées par les tribunaux et la juridiction des États-Unis du Mexique, quelle que soit la nationalité des participants au concours, pour lesquels ils renoncent à évoquer l'application de lois étrangères.

a) D'origine, ceux qui ont été sélectionnés comme finalistes et dont le lieu d'origine est différent de la ville de Pachuca auront un hébergement gratuit pour eux et une personne supplémentaire (chambre double, petit-déjeuner inclus) le samedi 23 avril, afin de faciliter leur présence à remise des prix et l'inauguration de l'exposition des œuvres sélectionnées.

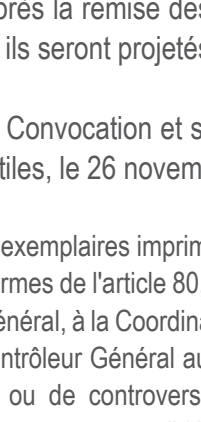
A noter que pour réserver la chambre il est nécessaire de confirmer votre présence avant le 4 avril, au courriel concursofini@uaeh.edu.mx (en cas d'arrivée avec plus d'une personne supplémentaire, les frais seront à la charge du participant).

3. Les œuvres sélectionnées de PHOTOGRAPHIE, TECHNIQUES ALTERNATIVES et AFFICHE seront exposées dans les installations attribuées par l'Université et pendant la célébration du FINI. L'exposition des finalistes sera inaugurée le samedi 23 avril, une fois la décision qui sera annoncée par le jury.

4. Les DOCUMENTAIRES ayant remporté les premières places seront projetés après la remise des prix et pendant la programmation du Festival. Par la suite, ils seront projetés dans diverses installations de l'Université.

Cette Convocation et ses Conditions Générales sont rendus publics à toutes fins utiles, le 26 novembre 2021.

* Des exemplaires imprimés validés, et dont le Secrétaire Général a fait état de la foi aux termes de l'article 80, section XV du Statut Général, ont été déposés au Secrétariat Général, à la Coordination de la Division de l'Extension de la Culture et au Bureau du Contrôleur Général aux fins légales des termes de cette convocation. En cas de doute ou de controverse sur les termes et la portée de cette convocation, se soumettre au texte validé des copies certifiées conformes par le Secrétaire général.



concursofini@uaeh.edu.mx
www.uaeh.edu.mx/fini